

Conseil maritime ultramarin de Guyane

Séance plénière

**

8 septembre 2022

Ordre du jour

1. Approbation des comptes-rendu des séances plénières du 26/10/2021 et du 01/04/2022
2. Élection d'un représentant au Conseil national de la mer et du littoral (1 titulaire + 1 suppléant)
3. Document stratégique de bassin maritime (DSBM)
 - Carte des vocations
 - Objectifs et plan d'actions
 - Évaluation environnementale
 - Suivi du document
 - Calendrier
4. Points d'informations et questions diverses
 - révision de la stratégie nationale pour la mer et le littoral

1. Approbation des comptes-rendu des séances plénières du 26/10/2021 et du 01/04/2022

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 26 octobre 2021

Délibération n°2022-01

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 1^{er} avril 2022

Délibération n°2022-02

2. Élection d'un représentant au Conseil national de la mer et du littoral

Le conseil national de la mer et du littoral, ses missions

- Le CNML est associé à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral** (SNML)
- Le CNML est obligatoirement consulté sur les décrets relatifs à la **gestion du domaine public maritime**, ainsi que sur les **priorités d'intervention** et les conditions générales d'attribution des aides de l'État
- Le CNML a un **rôle de proposition** auprès du gouvernement. Il peut être consulté sur tout autre texte ou question relative à la mer et au littoral
- Le CNML contribue à la **coordination des politiques** de la mer et du littoral

Le conseil national de la mer et du littoral, sa composition

52 membres répartis en six collèges :

- collège d'élus comprenant 26 membres (26/52 parité imposée par la loi), dont :
 - Un député et un sénateur d'outre-mer
 - 8 élus assurant une représentation équilibrée des collectivités territoriales ultramarines

=> 1 représentant Guyane : 1 titulaire et 1 suppléant à désigner, parité homme/femme

- collège de représentants des établissements publics, comprenant 5 membres
- collège de représentants des entreprises comprenant 6 membre
- collège de représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national, comprenant 5 membres
- collège d'associations et fondations comprenant 7 membres
- collège de personnalités qualifiées et membres de droit comprenant 3 membres.

Élection d'un représentant au CNML

Candidatures

Délibération n°2022-03

Photo Frédéric Larrey -
Conservatoire du Littoral

3. Document stratégique de bassin maritime

Cadre réglementaire

Code de l'environnement :

« Art. R. 219-1-23. - *Le document stratégique de bassin maritime précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres* »

Le processus d'élaboration et le contenu sont définis par le code de l'environnement.

Les directives européennes (DCPEM et DCSMM) ne s'appliquent pas en Guyane.

Cadre réglementaire

Il traite des 4 premières thèmes de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral**

- la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ;
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte ;
- la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer ;
- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

Le DSBM =

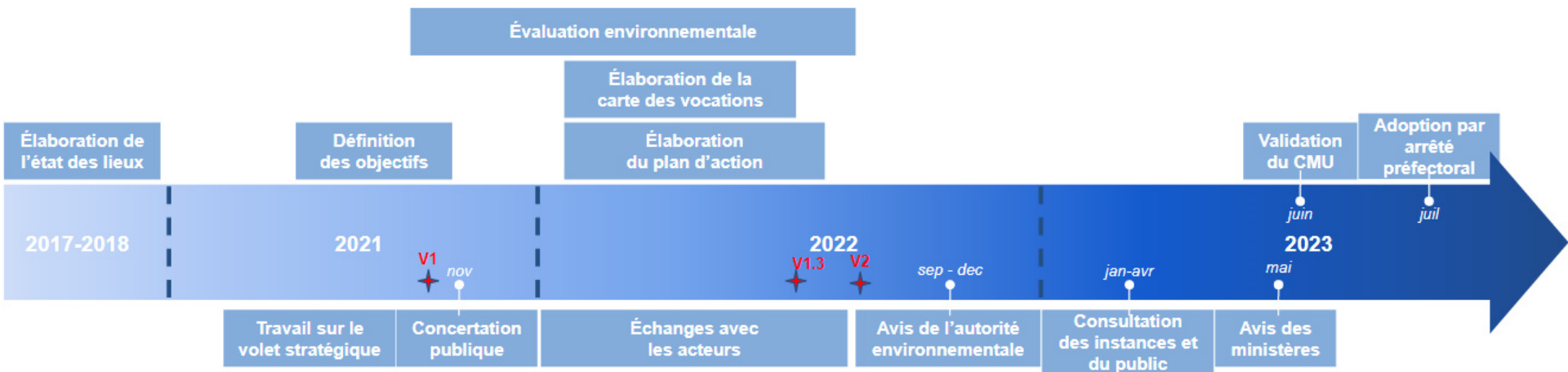
Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi

Élaboration du document stratégique de bassin maritime guyanais



Le DSBM =

Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi



Carte des vocations

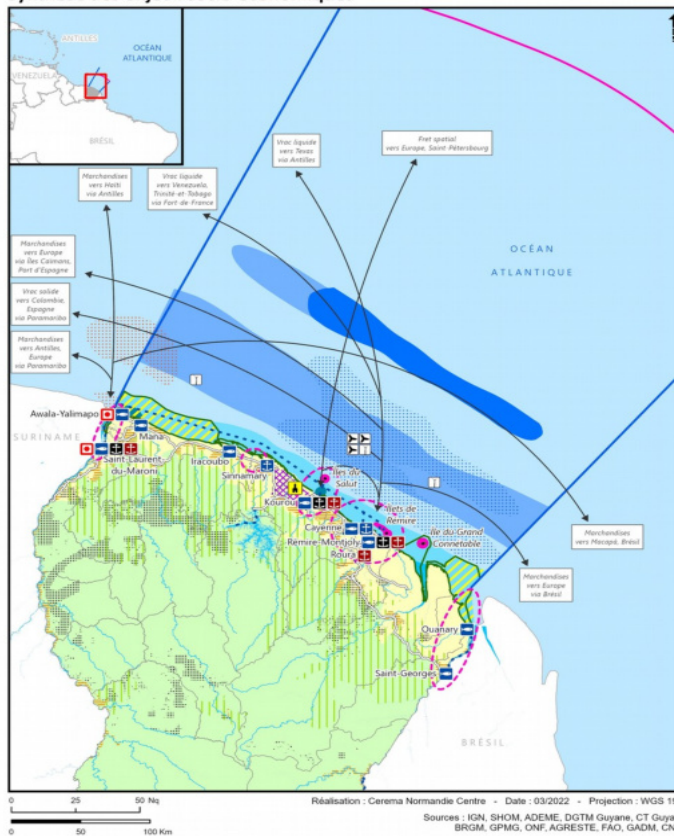
Méthode

- Identifier les objectifs du projet ayant une dimension spatialisée, en particulier ceux dont la localisation reste à définir,
- En tenir compte pour la réalisation des cartes d'enjeux écologiques et socio-économiques,
- Évaluer les impacts entre objectifs stratégiques, possibles conflits d'usages ou d'impact sur l'environnement, pour localiser les zones sous tension,
- Pour les localisations à définir, identifier les options possibles avec leurs avantages et inconvénients,
- Proposer plusieurs scénarios de carte des vocations pour discussion
- Concertation avec les acteurs

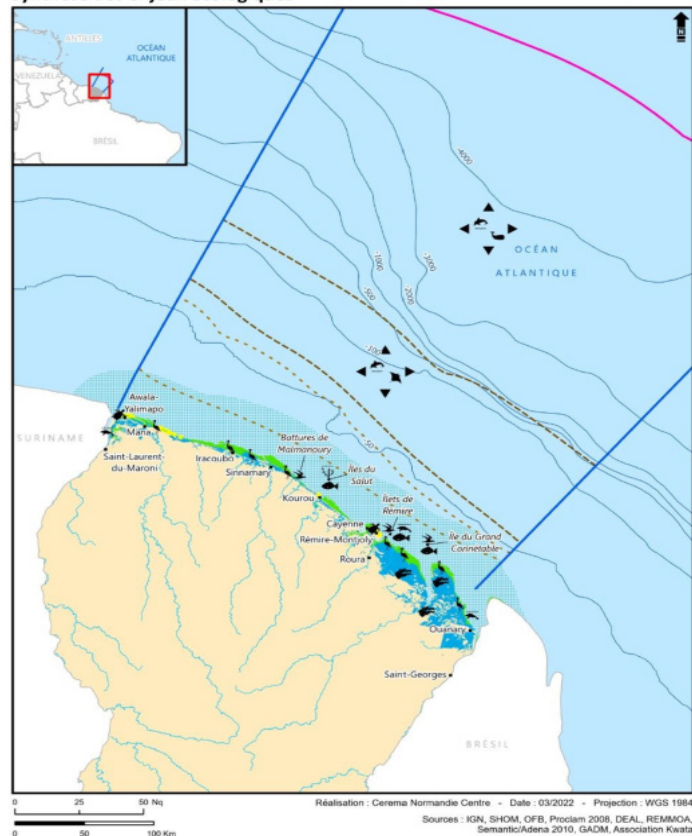


Carte des vocations

Synthèse des enjeux socio-économiques



Synthèse des enjeux écologiques



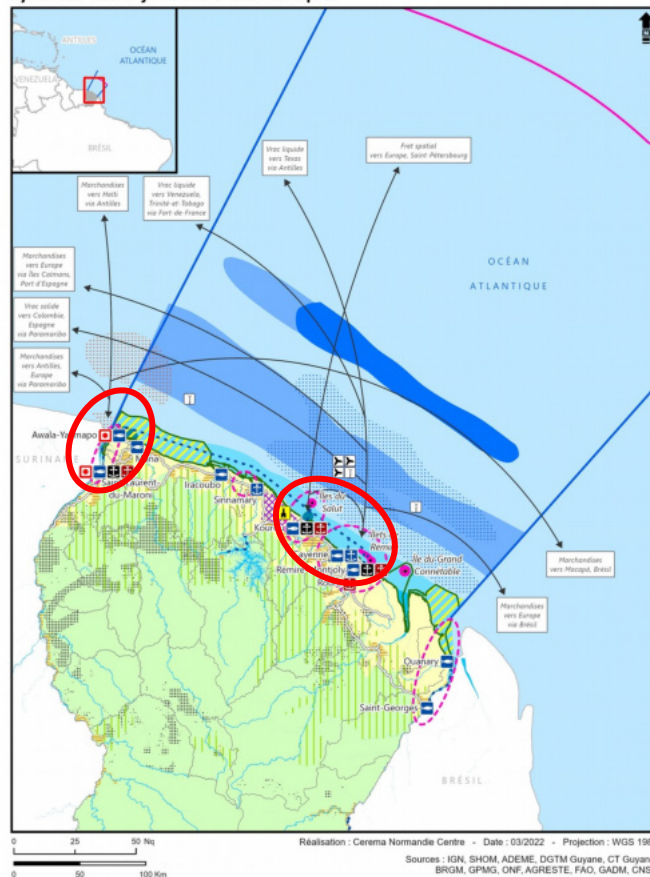
Carte des vocations

Deux zones sous tension :



- Multiplicité des usages
- Enjeux environnementaux
- Risques littoraux

Synthèse des enjeux socio-économiques



Ailleurs :

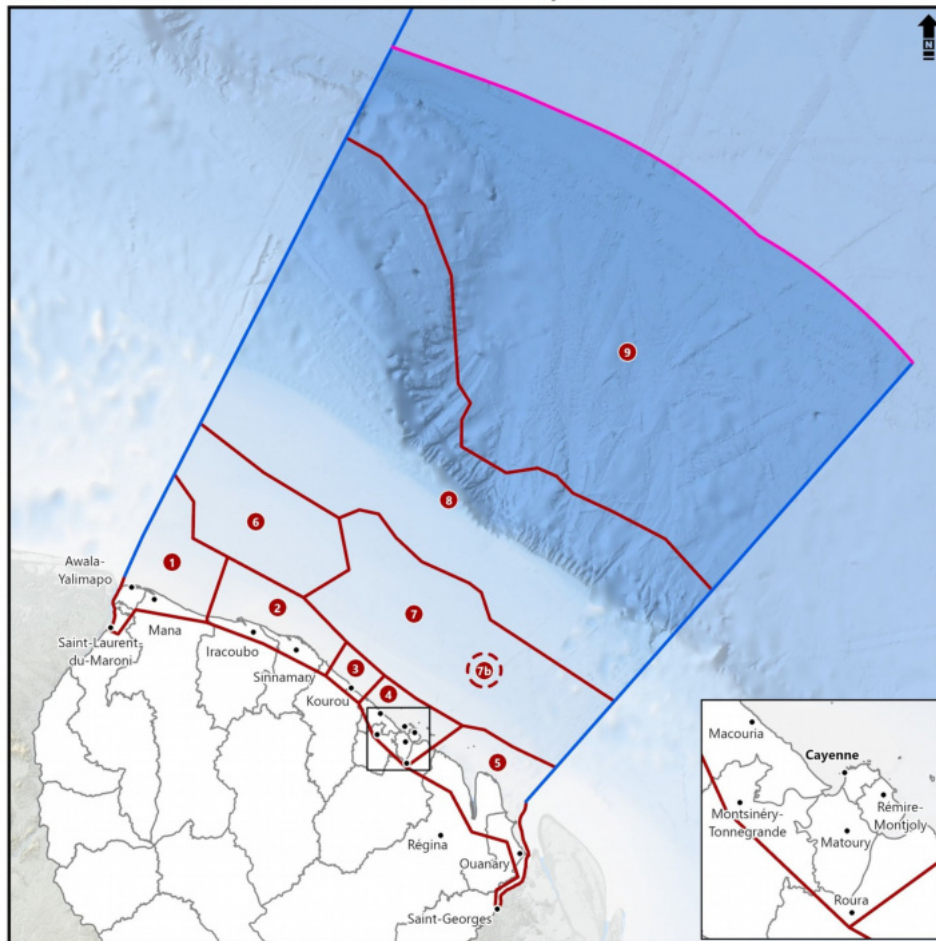
- Interactions pêche-milieu marin
- Pression pêche illégale

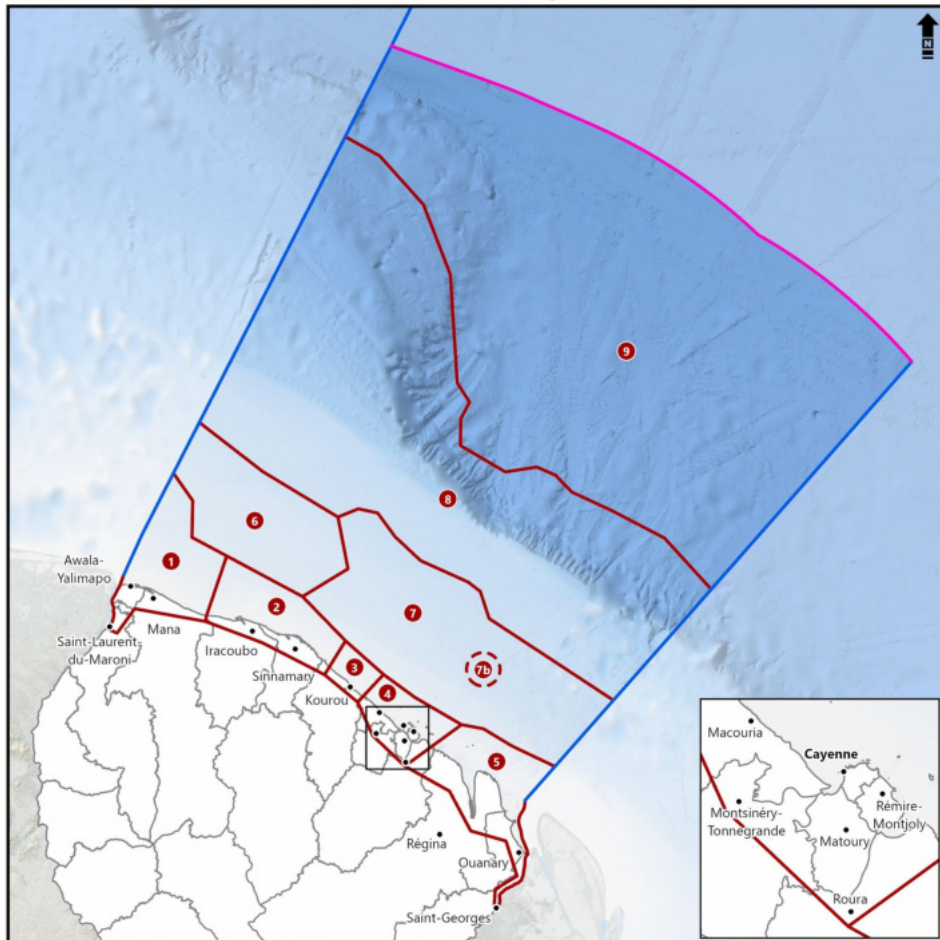
Carte des vocations

Positionnements nouveaux à étudier

- Aires marines protégées : stratégie nationale à décliner localement
- Zones de conservation halieutique
- Zone potentielle pour le projet de plateforme offshore multi-usages
- Zones potentielles pour le développement des énergies marines renouvelables
- Zone d'extraction de granulats (à préciser dans les espaces où la ressource est identifiée)

Carte des vocations





Carte des vocations

- Zones pêche illégale aux frontières
- Localisation POMU-EMR / zone de pêche à la crevette
- Aires marines protégées : localisation et niveau de protection seront précisés par les études/procédures nécessaires à leur mise en place
- Importance de protéger les nurseries
- Pêche côtière, pêche hauturière

Le DSBM =

Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi

Objectifs et plan d'actions

Axe I – La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

<p>1. Préserver la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux</p>	<p><i>1 b : Étude des raies et requins 6 Agir collectivement contre les filets fantômes</i></p>
<p>2. Préserver les ressources halieutiques, pour permettre un développement durable des pêcheries, respectueux des équilibres biologiques</p>	<p><i>10 Évaluer l'impact de la pêche illégale étrangère sur les stocks halieutiques 13 Identifier et cartographier les zones de fonctionnalités halieutiques pour protéger les zones à enjeux</i></p>
<p>3. Réduire les pressions exercées sur l'environnement par les activités et aménagements anthropiques</p>	<p><i>16 Mobiliser des moyens financiers et des structures gestionnaires pour doter les sites protégés des moyens nécessaires à leur gestion 19 Améliorer les pratiques de carénage</i></p>
<p>4. Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines</p>	<p><i>20 Inciter à réduire les apports de déchets d'origine terrestre et poursuivre les actions de sensibilisation sur les territoires littoraux 23 Structurer la filière pour la collecte, traitement et valorisation des équipements de pêche usagés, déchets et huiles issus des navires</i></p>
<p>5. Préserver et mettre en valeur les sites, les paysages et le patrimoine</p>	<p><i>25 Aménager et valoriser le sentier du littoral 27 a : Aménager la plage de la Cocoteraie</i></p>

Objectifs et plan d'actions

Axe II – La prévention des risques et la gestion du trait de côte

1. Mettre en place une gestion intégrée du littoral et de l'interface terre-mer au regard des aléas littoraux	<i>28 Pérenniser l'observatoire de la dynamique côtière 29a : Mettre en oeuvre la stratégie de gestion du littoral de Kourou définie en 2019</i>
2. Renforcer la sécurité maritime	<i>32 Mettre en place une station SNSM sur l'Île de Cayenne 36 Mettre en oeuvre le programme national d'hydrographie</i>
3. Améliorer la qualité des eaux de baignades	<i>37 Renforcer l'information des citoyens pour améliorer la qualité des eaux de baignades 38 Mettre en oeuvre les actions du SDAGE / eaux de baignade</i>
4. Se préparer face aux risques de pollution maritime	<i>39 Prévoir les méthodes d'intervention sur la faune marine 40 Étudier la réponse de l'environnement microbien et bactérien à la dispersion du pétrole</i>

Objectifs et plan d'actions

Axe III – La connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer

<p>1. Renforcer les moyens pour l'acquisition et le partage des connaissances</p>	<p><i>41 Optimiser les moyens d'analyse en local</i> <i>43 Poursuivre le développement de la plateforme Obs en MER GUYANE</i></p>
<p>2. Développer l'attractivité et la qualification des emplois de l'économie bleue</p>	<p><i>46 Développer les offres de formations initiale et continue, à court et long terme</i> <i>50 Soutenir et valoriser les programmes d'aires marines éducatives</i></p>

Objectifs et plan d'actions

Axe IV – Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

1. Soutenir une pêche maritime professionnelle durable et compétitive	<i>54 Expérimentation pour une pêche hauturière à la ligne 58 Valoriser les produits de la pêche de Guyane</i>
2. Mieux connaître et gérer les pratiques de pêche non professionnelle	<i>59 Mener une étude relative à la pêche non professionnelle 60 Mérou géant, Tarpon et Carpe rouge : écologie et développement d'une pêche sportive durable en Guyane</i>
3. Contrôler et réglementer les activités	<i>63 Renforcer les capacités post-déroutement</i>
4. Mettre en place et gérer des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels de la pêche	<i>67 Assurer la mise en oeuvre des mesures du plan pêche concernant les infrastructures</i>

Objectifs et plan d'actions

Axe IV – Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

<p>5. Renforcer le tissu économique autour de la pêche, de la plaisance et des activités portuaires</p>	<p><i>68 Soutenir les initiatives locales pour le développement de chantiers navals</i> <i>69 Développer la transformation des produits de la pêche</i></p>
<p>6. Assurer un développement durable et compétitif des ports de commerce</p>	<p><i>73 Développer la desserte maritime par Saint-Laurent du Maroni</i> <i>74 Aménager un port sec au pont de l'Oyapock (action ajoutée)</i> <i>76 Adapter les infrastructures et équipements portuaires dans un logique de transition énergétique et numérique</i></p>
<p>7. Aménager et gérer le littoral pour accompagner le développement des activités de plaisance et de loisirs de manière harmonieuse et sécurisée</p>	<p><i>81 c : Créer un site de plaisance sur le Mahury</i> <i>82 Créer et aménager des sites de baignade dans l'ouest</i></p>
<p>8. Approfondir les connaissances sur les potentialités et les conditions d'utilisation des ressources marines non vivantes pour anticiper leur développement</p>	<p><i>84 Étudier l'opportunité du développement des énergies marines renouvelables en Guyane</i> <i>85 Étudier l'opportunité d'exploitation des granulats marins</i></p>

Objectifs et plan d'actions

Axe V – Gouvernance et coopération

<p>1. Optimiser les actions et fluidifier les relations entre acteurs du monde maritime</p>	<p><i>86 Mettre en place une structure de coordination et d'échanges entre tous les acteurs</i></p>
<p>2. Renforcer la coopération maritime avec les États voisins</p>	<p><i>88 Développer la coopération avec les États voisins sur les sujets environnementaux</i> <i>89 Associer le Suriname aux échanges sur le développement du port de l'Ouest</i></p>

Le DSBM =

Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi

Évaluation environnementale du document

- Évaluation environnementale du Document Stratégique du Bassin Maritime



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Évaluation environnementale

La démarche

État initial de l'environnement	<i>Identification des enjeux en se basant sur : - l'état des lieux du DSBM - les documents existants (SDAGE, évaluation préliminaire des risques d'inondation ...).</i>
Articulation avec les différents documents en vigueur	<i>Articulation du document avec - les stratégies nationales, européennes et internationales - les schémas, plans et programmes relatif à l'environnement ou ayant un impact sur celui-ci</i>
Évaluation environnementale des objectifs et des actions	<i>Analyse de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine → Si impact défavorable ou point de vigilance, proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation</i>
Dispositif de suivi environnemental	<i>Ce dispositif de suivi est complémentaire du dispositif de suivi du document</i>

CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INCIDENCES IDENTIFIÉES

CRITERES	DEFINITIONS	VALEURS	
Nature	Détermine l'existence ou non de l'incidence et la qualifie (positive ou négative) ou la quantifie lorsque cela est possible et que cela semble pertinent.	POSITIVE	NEGATIVE
Caractère	Détermine la relation de causalité entre le schéma et l'enjeu environnemental analysé (directe ou indirecte)	POSITIVE DIRECTE	NEGATIVE DIRECTE
		POSITIVE INDIRECTE	NEGATIVE INDIRECTE
Etendue géographique	Indique sur quel périmètre l'incidence peut se faire sentir	Littoral : LIT ou site Localisé (LOC)	
		Bassin maritime : BM	
		Au-delà du bassin maritime : EXT	
Durée	Indique sur quelle échelle de temps l'incidence va se faire sentir	Temporaire : TEMP	
		Permanente : PERM	
Temps de réponse	Précise dans quels délais l'incidence peut survenir	Court terme : CT	
		Moyen terme : MT	
		Long terme : LT	
Point de vigilance	Effet potentiellement négatif en fonction des conditions de mise en œuvre de la disposition considérée	Point de vigilance : V	

Évaluation environnementale des objectifs et actions

Les mesures ERC

Action	Incidences	Mesures ERC proposées
Action 6 : Agir collectivement contre les filets fantômes	Point de vigilance : L'action de lutte contre les filets fantômes engendrera une collecte des déchets et nécessitera une gestion de ces déchets.	<i>Intégrer un lien avec l'action Action 23 – « Structurer la filière pour la collecte, traitement et valorisation des équipements de pêche usagés, déchets et huiles issus des navires » afin de pouvoir traiter ces déchets de filets fantôme (économie circulaire).</i>
Action 58 : Valoriser les produits de la pêche de Guyane	Point de vigilance : En fonction des supports utilisés, les actions de communication/d'information pourront entraîner une production de déchets.	<i>Veiller à ne pas générer de déchets via les outils de communication mobilisés</i>
Action 83 : Entretien des canaux sur le littoral	Impacts sur le milieu maritime (remise en suspension des sédiments)	<i>Réduction des impacts en autorisant les travaux de dragage uniquement à marée descendante afin de favoriser la diffusion du panache de sédiments.</i>

QUEL EST LE CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

	Titre	Objectif/contenu
1	Résumé non technique	Synthèse du rapport environnemental visant à faciliter la consultation du dossier par les différents acteurs concernés.
2	Objectifs, contenu et articulation du programme d'action	Présenter les enjeux et objectifs du DSBM. Montrer en quoi le DSBM sont cohérents et s'articulent avec les autres plans ou programmes (cohérence externe).
3	État initial de l'environnement	Identifier les enjeux environnementaux prioritaires et les perspectives d'évolution en l'absence de DSBM .
4	Solutions de substitution et justification des choix	Présenter et analyser, notamment au regard des enjeux environnementaux du territoire, les principaux débats, les différentes solutions envisagées pour répondre aux objectifs du DSBM
5	Analyse des effets notables probables sur l'environnement	Identifier, sur la base des enjeux environnementaux prioritaires de l'état initial de l'environnement, les incidences probables du projet de DSBM sur l'environnement.
6	Mesures d'évitement, réduction, compensation	Proposer des mesures permettant d'éviter, réduire les éventuelles incidences du DSBM sur l'environnement. Apporter un regard critique sur l'ensemble des documents et de proposer des mesures d'ajustement afin d'en accroître les effets positifs et renforcer sa cohérence interne ainsi que son caractère opérationnel.
7	Dispositif de suivi	Analyser le dispositif de suivi du DSBM et vérifier que celui-ci permette d'évaluer les effets du DSBM sur l'environnement.
8	Méthodologie	Présentation de la méthode de travail utilisée pour mener l'évaluation environnementale.

Le DSBM =

Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi

Suivi du DSBM

Indicateurs

La réalisation des objectifs sera réalisée au moyen d'indicateurs

Objectif	Indicateur	Source	Fréquence	2022 (état 0)		2023		2024		...
				indicateur	source	indicateur	source	indicateur	source	
I.1. Préserver la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux										
I.3.3	Réduire les apports de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques	État des eaux littorales évalué dans le cadre de la DCE et des suivis eaux de baignades	ARS, DCE	Suivi ARS : un an Suivi DCE : Un rapport tous les 6 ans						
III.2. Développer l'attractivité et la qualification des emplois de l'économie bleue										
III.2.3	Améliorer l'attractivité de la filière en s'orientant vers une réduction de la pénibilité du travail de marin-pêcheur	Outils ou aménagements installés visant à réduire la pénibilité du travail de marin pêcheur	CRPMEM, DGTM (DMLF)	Trois ans						

DCE : Directive cadre sur l'eau
 ARS : Agence régionale de santé
 CRPMEM: Comité régional des pêches maritimes et élevages marins
 DGTM: Direction Générale des Territoires et de la Mer
 DMLF: Direction Mer, Littoral et Fleuves

Suivi du DSBM

DCE : Directive cadre sur l'eau
 ARS : Agence régionale de santé
 CRPMEM: Comité régional des pêches maritimes et élevages marins
 DGTM: Direction Générale des Territoires et de la Mer
 DMLF: Direction Mer, Littoral et Fleuves
 OCSGE : Occupation du sol à grande échelle

Indicateurs de suivi des objectifs

Objectif	Indicateur	Source	Fréquence	2022 (état 0)		2023		...
				indicateur	source	indicateur	source	
I.1. Préserver la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux								
I.3.3	Réduire les apports de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques	État des eaux littorales évalué dans le cadre de la DCE et des suivis eaux de baignades	ARS, DCE	Suivi ARS : un an Suivi DCE : un rapport tous les 6 ans				
III.2. Développer l'attractivité et la qualification des emplois de l'économie bleue								
III.2.3	Améliorer l'attractivité de la filière en s'orientant vers une réduction de la pénibilité du travail de marin-pêcheur	Outils ou aménagements installés visant à réduire la pénibilité du travail de marin pêcheur	CRPMEM, DGTM (DMLF)	Trois ans				

+ indicateurs de l'évaluation environnementale

Thématique / point de vigilance	Indicateur	Source	Fréquence	2022 (état 0)		2023		...
				indicateur	source	indicateur	source	
Occupation du sol / rythme d'artificialisation	Estimation de la surface artificialisée sur les communes littorales	Portail artificialisation ou OCSGE	Annuelle					
Risques littoraux	Nombre de personnes relocalisées en lien avec le risque de submersion marine	DGTM	Six ans					

Suivi du document

Avancement et revue du plan d'action

Suivi régulier du plan d'action

Présentation annuelle au CMU

- Du suivi des indicateurs
- De la revue du plan d'actions et des propositions d'ajouts ou de modifications d'actions.

Le DSBM est un document vivant

Calendrier

Avis du CMU sur le projet de DSBM	8 septembre 2022
Consultation de l'autorité environnementale (3 mois)	Septembre - décembre
Préparation des consultations commission DSBM	Janvier 2023
Consultation des instances (3 mois) Mise à disposition du public (2 mois)	Janvier – avril 2023
Avis des ministères (1 mois)	Mai 2023
Validation commission DSBM Avis CMU	Juin 2023
Arrêté préfectoral d'adoption	Juillet 2023

Adoption du projet de document stratégique de bassin maritime à soumettre aux consultations

Délibération n°2022-04

Photo APCAT



4. Points d'informations et questions diverses

Révision de la stratégie nationale pour la mer et le littoral

La stratégie nationale pour la mer et le littoral 2022-2027

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral.

Quatre grands objectifs de long terme :

- la transition écologique pour la mer et le littoral
- le développement de l'économie bleue durable
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif
- le rayonnement de la France

Déclinaison en 20 actions, sur la stratégie 2017-2022